

Commerce et Carte d'identité

Par **Némo**, le 17/06/2020 à 10:20

Bonjour,

J'utilise l'application Vinted. Il viennent de m'envoyer de bloquer mon compte: je ne peux plus rien acheter ni récupérer l'argent suite à une vente tant que je ne leur envoie pas une copie recto/verso de ma carte d'identité.

Je leur ai expliqué que en France ce n'est pas légal, mais ils ont répondu que cela fait partie de leur conditions générales d'utilisation.

Que puis-je faire?

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le 17/06/2020 à 12:08

Bonjour

[quote]

mais ils ont répondu que cela fait partie de leur conditions générales d'utilisation.

[/quote]

Il me semble qu'une directive européenne impose effectivement aux plateformes de vente en ligne de vérifier l'identité de leurs clients avant de leur verser le produit de la vente.

Cela s'inscrit dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Je vous suggère de poser votre question sur le site Légavox.